

Bourses de la Fondation Arbour

Les bourses d'études de la Fondation Arbour s'adressent à des personnes étudiantes méritantes ayant besoin d'aide financière au niveau de la maîtrise ou du doctorat, et ce, dans trois domaines susceptibles de favoriser la croissance économique du pays, soit l'administration, le génie et l'informatique.

Seules les personnes étudiantes inscrites dans un programme d'études de maîtrise ou de doctorat dans l'un des programmes suivants sont admissibles :

- **Administration des services de la santé (277011, 263111, 225912);**
- **Évaluation des technologies de la santé (277015);**
- **Gestion de la qualité et sécurité des patients (277017);**
- **Santé publique (348111 — seulement l'option 79 « Systèmes, organisations et politiques de santé », 348112);**
- **Génie biomédical (253510, 353510);**
- **Informatique (246810, 346810, 217510, 317510);**
- **Relations industrielles (223010, 323010);**
- **Sciences économiques (224010, 324010).**

Aucune exception n'est possible. Seuls les programmes ci-dessus ont été approuvés par la Fondation Arbour.

Programme de mentorat de la Fondation Arbour

La Fondation possède un programme de Mentorat. Les membres du Conseil d'administration, selon leurs compétences particulières, sont disponibles pour conseiller et guider **certain**s boursiers dans leurs études ainsi que dans leurs carrières respectives.

Description, admissibilité, règlements et critères de sélection

Pour les informations complètes sur la bourse, les règles du programme, les critères d'admissibilité et de sélection, visitez : [La Fondation Arbour](#).

La personne étudiante :

1. Doit avoir complété au moins **deux trimestres universitaires** à temps plein dans une université québécoise **au cours des 12 derniers mois** précédant le dépôt du dossier à la Fondation par les ESP (en juillet). Ces deux trimestres peuvent ne pas être dans le même domaine que celui le programme de maîtrise ou du doctorat pour lequel elle dépose une demande de bourse.
2. Devra être inscrite à **temps plein** dans un programme de M. Sc. ou Ph. D. à l'automne 2026 **et** à l'hiver 2027 pour recevoir la bourse.
3. Doit avoir une **moyenne** supérieure ou égale à 75 % (équivalent à B+).
4. Ne doit pas bénéficier d'une source de financement externe (autre bourse ou aide familiale par exemple) supérieure à **35 000 \$** pour l'année d'étude pour laquelle la demande de bourse Arbour est faite.

En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.

Présentation du dossier de candidature par la personne candidate

Toute personne étudiante intéressée à présenter une demande de bourse de la Fondation Arbour doit d'abord être présélectionnée par l'Université de Montréal. Un dossier transmis directement à la Fondation ne sera pas accepté.

Si la personne étudiante n'a jamais reçu de bourse de la Fondation Arbour

Elle doit remplir le formulaire de candidature dans le Portail des bourses de l'UdeM en y indiquant que la candidature est une « première demande ». Le dossier de complet devra contenir les pièces suivantes :

1. Le formulaire de candidature téléchargé en ligne sur le site de la [Fondation](#) (sélectionner d'abord le programme et, ensuite seulement, cliquer sur « Télécharger le formulaire »);
2. Une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente au Québec ou visa d'études (pour une personne étudiante étrangère);
3. Tous les relevés de notes officiels universitaires rédigés ou traduits en français ou en anglais placés en ordre chronologique (du plus ancien en premier au plus récent à la fin) ainsi qu'une [attestation d'études sommaires](#) pour toutes les études supérieures en un (1) seul fichier PDF;
4. Deux (2) lettres de recommandation sur papier à en-tête, l'une d'une personne répondante **universitaire** et l'autre d'une personne répondante **non universitaire** (sans liens familiaux avec la personne candidate) et pouvant témoigner de l'implication professionnelle, de l'implication sociale, du leadership ou de l'implication bénévole de la personne candidate. Les personnes étudiantes devront inviter leurs personnes répondantes dans leur formulaire de candidature. Les personnes répondantes recevront ensuite un courriel leur permettant de téléverser leur lettre directement dans le dossier de candidature. La personne étudiante n'aura pas accès aux lettres de recommandation, mais elles seront nécessaires pour qu'elle puisse soumettre sa candidature dans le Portail.
5. Un CV à jour;
6. Une liste de publications (s'il y a lieu).

Si la personne étudiante a déjà reçu une bourse de la Fondation Arbour et souhaite faire une demande de renouvellement

Elle doit remplir le formulaire de candidature dans le Portail des bourses de l'UdeM en y indiquant que la candidature est une « demande de renouvellement de bourse ». Le dossier de complet devra contenir les pièces suivantes :

1. Le formulaire de candidature téléchargé en ligne sur le site de la [Fondation](#) (sélectionner d'abord le renouvellement et, ensuite seulement, cliquer sur « Télécharger le formulaire »);
2. Une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente au Québec ou visa d'études (pour une personne étudiante étrangère);

3. Tous les relevés de notes officiels universitaires rédigés ou traduits en français ou en anglais placés en ordre chronologique (du plus ancien en premier au plus récent à la fin) ainsi qu'une [attestation d'études sommaires](#) pour toutes les études supérieures sous la forme d'un (1) fichier PDF;
4. Une (1) lettre de recommandation sur papier à en-tête du **directeur ou de la directrice de recherche**. Les personnes étudiantes devront inviter leur personne répondante dans leur formulaire de candidature. La personne répondante recevra ensuite un courriel lui permettant de téléverser sa lettre directement dans le dossier de candidature de la personne étudiante. La personne étudiante n'aura pas accès à la lettre de recommandation, mais cette dernière sera nécessaire pour qu'elle puisse soumettre sa candidature dans le Portail.
5. Un CV à jour;
6. Une liste de publications (s'il y a lieu).

Soumettre sa demande

La personne candidate soumet son dossier complet et en bonne et due forme dans le Portail des bourses de l'UdeM **au plus tard le dimanche 10 mai 2026 à 23h59**.

Traitement par les unités¹ académiques

- Après la date limite de dépôt de candidature, les ESP feront parvenir les dossiers soumis (premières demandes seulement) à chaque unité (via le Portail des bourses).
- L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
- L'unité soumet ses recommandations ordonnancées aux ESP via le Portail des bourses, et ce, au plus tard le 8 juin 2026 à 8 h.
- Les ESP avisent les personnes candidates du résultat de la présélection départementale, qu'elles soient recommandées ou non.
- Les demandes de renouvellement seront évaluées par les ESP pour vérifier leur conformité.

Suite du processus

- Au terme de ses travaux, le comité de sélection des ESP transmettra les candidatures retenues, ainsi que les demandes de renouvellement, à la Fondation Arbour au plus tard le 15 juillet 2026. Les ESP avisent les personnes candidates du résultat de cette sélection, qu'elles soient recommandées ou non.
- Par la suite, la Fondation convoquera les personnes candidates retenues pour une entrevue dans la deuxième moitié du mois d'août 2026. Si pour des raisons exceptionnelles, la personne étudiante ne peut être présente au Canada à ce moment-là, la Fondation pourra éventuellement autoriser que l'entrevue soit faite par téléconférence (Skype ou autre).
IMPORTANT : les personnes candidates sont fortement invitées à démontrer leur connaissance de la Fondation Arbour et de ses services lors de l'entrevue. À dossier égal, celui ou celle démontrant un bon intérêt pour la Fondation aura un avantage certain.

¹ Une **unité** est une faculté non départementalisée, un département ou une école. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

Il est aussi à noter que la Fondation se réserve le droit, à dossier égal, de favoriser les personnes étudiantes manifestant un intérêt à rester au Québec après leurs études. De plus, la Fondation se réserve le droit, à dossier égal, de favoriser les personnes étudiantes manifestant un besoin financier important.

- Les personnes candidates recommandées par les ESP auprès de la Fondation seront informées par cette dernière du résultat de la sélection finale vers la mi-septembre.

Informations supplémentaires : Stéphane Nadeau
esp-bourses@esp.umontreal.ca